

<p>D 23-13</p> <p>SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L’an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée</u> :</p> <p>Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres de l’assemblée délibérante de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité afin :

- d’avoir une vision précise des postes budgétés et des postes pourvus ;
- de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les postes ont souvent été conservés lors d’avancement de grade ou de départs de la collectivité sans forcément qu’il y ait un intérêt.

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de modifier la grille des emplois, sachant que cette modification a été approuvée par les membres du comité social territorial, à l’unanimité, lors de la réunion du 16 février 2023.

Propositions :

Suppressions de postes	Créations de postes
A compter du 10 mars 2023	
1 poste agent social (jamais pourvu)	1 poste : adjoint technique
1 poste agent social 6 mois (jamais pourvu)	
1 poste : adjoint administratif TNC 12 h hebdo	
1 poste : adjoint administratif TNC 17 h hebdo	
2 postes : agent de maîtrise	
1 Poste : agent de maîtrise principal	
1 poste : adjoint technique (Résidence autonomie)	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'approuver les suppressions et créations de grades suivants :

Suppressions de postes	Créations de postes
A compter du 10 mars 2023	
1 poste agent social (jamais pourvu)	1 poste : adjoint technique
1 poste agent social 6 mois (jamais pourvu)	
1 poste : adjoint administratif TNC 12 h hebdo	
1 poste : adjoint administratif TNC 17 h hebdo	
2 postes : agent de maîtrise	
1 Poste : agent de maîtrise principal	
1 poste : adjoint technique (Résidence autonomie)	

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.